

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix-sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Délégation de service public, élection des membres de la Commission d'ouverture des plis.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que la Commission d'ouverture des plis relative à l'ensemble des délégations de services publics doit être élue au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle en application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette Commission est présidée par le Maire.

Le Maire rappelle que par délibération du 22 mars 2026, le Conseil Municipal a précisé les conditions de dépôt de liste conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

**Délégués titulaires :** COLONNA Michel, DUVAL Danielle Santa, ETTORI Ghislaine, OLLANDINI Jean-Baptiste, PIANELLI-CASANOVA Angélique.

**Délégués suppléants :** CRISPO Christopher, GIRASCHI Thierry, ISTRIA Colette, MONDOLONI Jean-Jacques, ROBINET-MONDOLONI Margaux.

Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin de liste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'empêchement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**- DESIGNNE** les membres suivants pour siéger au sein de la commission d'ouverture des plis relative aux délégations de services publics.

<u>Délégués titulaires :</u>	<u>Délégués suppléants :</u>
COLONNA Michel	CRISPO Christopher
DUVAL Danielle Santa	GIRASCHI Thierry
ETTORI Ghislaine	ISTRIA Colette
OLLANDINI Jean-Baptiste	MONDOLONI Jean-Jacques
PIANELLI-CASANOVA Angélique	ROBINET-MONDOLONI Margaux

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

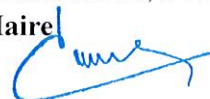
**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 20.04.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 21.04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 Avril 2026

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260417-2026-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

